



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 20 mai 2022

ÉTAT DE LA RESSOURCE EN EAU EN MAYENNE AU 19 MAI 2022

Ce jeudi 19 mai 2022, le comité ressource en eau s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier Lefort, préfet de la Mayenne.

Les services de Météo-France, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du département de la Mayenne, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont présenté l'état de la ressource en eau (eaux souterraines et eaux de surface) en ce début de saison.

Bilan sur la ressource en eau

- **La recharge hivernale des ressources en eaux souterraines a été courte et de faible amplitude du fait de l'absence de précipitations significatives depuis le début de l'année.** Les suivis réalisés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) enregistrent globalement des niveaux en baisse depuis fin janvier. Cette situation a conduit à placer le territoire hydrographique de l'Oudon en « vigilance » dès le 11 avril 2022.
- **Pour les eaux de surface, les débits des cours d'eau ont été plus faibles que d'habitude pendant l'hiver.** Les précipitations soutenues observées mi-mai ont contribué à corriger cette situation. Cette amélioration devrait toutefois être de courte durée en l'absence de précipitations.

Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/2



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



Préfecture de la Mayenne

- Le **bilan pluviométrique** présenté par Météo-France indique que **le cumul des précipitations pour les mois de février, mars et avril est de moins de 100 mm**, soit environ 50 % de la normale, ce qui est très faible. **Ce cumul est parmi les plus secs depuis 1960**. **Les températures maximales quotidiennes ont été supérieures à la normale**, notamment en mars et avril, avec parfois jusqu'à 7 à 8 degrés de plus que la normale.

Le déficit de précipitations observé depuis le début de l'année se traduit en ce mois de **mai**, par un **indice d'humidité des sols plus faible que la normale, notamment au sud-est du département**. Cet indicateur laisse présager de possibles impacts négatifs sur l'agriculture durant la période estivale.

Pour les semaines et mois à venir, aucun scénario météorologique ne se profile clairement pour les précipitations, mais il est probable que l'été sera plus chaud que la moyenne.

Si les indicateurs de la ressource en eau sont corrects du fait des apports des orages, les perspectives météorologiques nécessitent de rester vigilants et de surveiller les indicateurs.

Mise en œuvre des mesures de restriction

Le nouvel arrêté cadre départemental est entré en vigueur le 5 avril dernier et a pour but la mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période sécheresse. Il vise, en cas de pénurie, à réglementer les différents usages de l'eau afin que soient assurés les usages « prioritaires » à savoir :

- l'alimentation en eau potable de la population,
- la santé et la salubrité publique,
- la sécurité civile,
- les besoins des milieux naturels.

Ainsi, la publication des données hydrométriques de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le suivi par l'Office français de la biodiversité (OFB) de l'état des cours d'eau et le suivi du niveau de remplissage du lac de Haute Mayenne par le département, permettent aux services de la Direction départementale des territoires (DDT) d'analyser la raréfaction de la ressource et de proposer, le cas échéant, la prise d'un arrêté temporaire de restriction des usages de l'eau.

Ces arrêtés seront publiés sur <https://www.mayenne.gouv.fr/> et sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>